

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2021_ 0157

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021,
L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre septembre, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI (arrivée 19h11), M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, M. CHAVANCE, M. DRAME, Mme PERUGIEN, Mme RENIER, M. KONTE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. MAYOULOU NIAMBA, qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC.
Mme VISKOVIC, qui a donné pouvoir à Mme JEGATHEESWARAN.
Mme NATALE, qui a donné pouvoir à Mme SABOUNDJIAN.
M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à Mme JULIAN.
Mme DAGUILLANES, qui a donné pouvoir à M. TIENG.
Mme SAFI, qui a donné pouvoir à M. DOTE (jusqu'à 19h11, point n°1).

Le point n°3 : Convention de mandat pour l'installation et l'exploitation d'un système de vidéo-protection, a été retiré de l'ordre du jour.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TRIEU

**11) SUPPRESSION DE LA ZAC CNT : RÉTROCESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE
AI 156 PAR L'EPAMARNE À LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 077-217703370-20210924-DEL2021_0157-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article R311-12,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L3112 et suivants, autorisant les cessions de propriétés relevant du domaine public entre personnes publiques sans déclassement préalable,

VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPAMARNE n°2020-023 en date du 2 décembre 2020, relative au protocole foncier et travaux en vue de la suppression et de la clôture de la ZAC « Champs-Noisiel-Torcy »,

VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPAMARNE n°2020-024 en date du 2 décembre 2020 sollicitant la suppression de la ZAC « Champs-Noisiel-Torcy » auprès de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil municipal n°DEL2021_0028 en date du 29 janvier 2021 donnant un avis favorable sur le protocole foncier et travaux en vue de la suppression et de la clôture de la ZAC « Champs-Noisiel-Torcy »,

CONSIDÉRANT que l'EPAMARNE est devenu propriétaire de la parcelle cadastrée AI 156, situé dans le périmètre de la ZAC « Champs-Noisiel-Torcy », postérieurement à la rédaction du protocole précité,

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser la propriété de cette parcelle, l'EPAMARNE n'ayant pas vocation à la conserver après suppression et clôture de la ZAC, en procédant à sa rétrocession à la commune,

CONSIDÉRANT que cette rétrocession se fera à l'Euro symbolique, s'agissant d'un transfert de charge à la Commune,

CONSIDÉRANT l'engagement inscrit dans le cadre du protocole, de signer les actes de rétrocession avant le 31 décembre 2021,

CONSIDÉRANT que les frais liés à la signature de l'acte authentique de cette rétrocession seront pris en charge par moitié par l'EPAMARNE et la commune,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Urbanisme - Vie commerciale en date du 11 juin 2021,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau municipal en date du 13 septembre 2021,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ACCEPTÉ la rétrocession à l'Euro symbolique par l'EPAMARNE de la parcelle cadastrée AI 156 d'une superficie de 26 m² figurant sur le plan joint à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette rétrocession,

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 077-217703370-20210924-DEL2021_0157-DE

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 077-217703370-20210924-DEL2021_0157-DE

DIT que les frais liés à cette rétrocession seront pris en charge par moitié par l'EPAMARNE et par la Commune,

DIT que les dépenses inhérentes à cette rétrocession seront inscrites au budget de l'année de leur réalisation effective.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Pour le Maire empêché et par suppléance,
le 1^{er} adjoint au Maire



Sithal Tieng

Publié au RAA le 30 SEP. 2021

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210924-DEL2021_0157-DE

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 077-217703370-20210924-DEL2021_0157-DE

Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
NOISIEL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

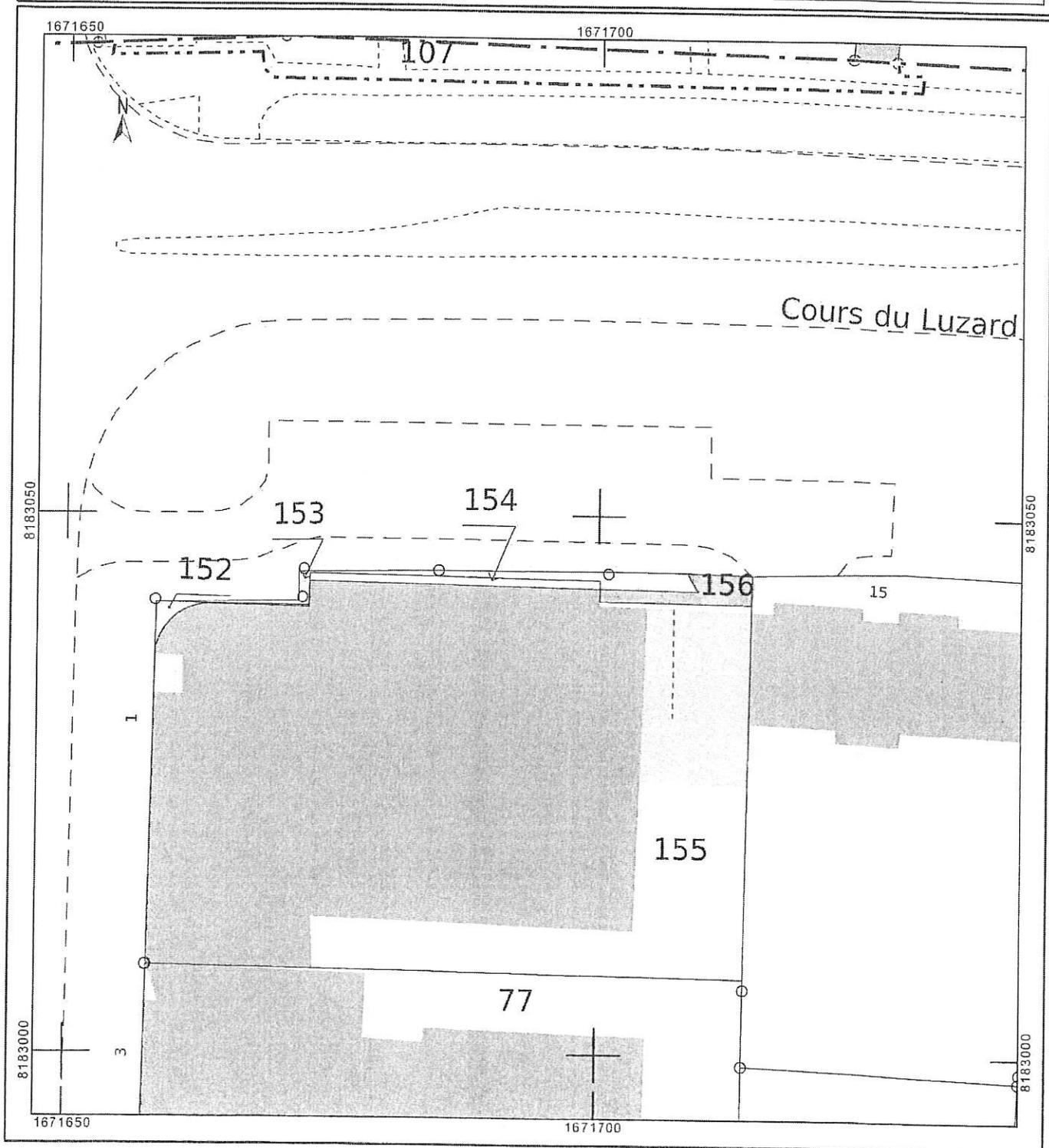
Date d'édition : 09/06/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Meaux
Pôle topographique et de gestion
cadastrale Cité administrative de Mont
Thabor 77337
77337 Meaux Cedex
tél. 01 64 35 32 52 -fax
plgc.770.melun@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 077-217703370-20210924-DEL2021_0157-DE